

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 20 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 13 mai 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Thierry TISSERAND
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mr Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Daniel PEYNON	Mme Michelle CIERGE
Mme Annick FORESTIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

*Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE*

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mr BOURNAT Christian donne pouvoir à Mme BRUSSAT Elisabeth
- Mme MARMY Marie-France donne pouvoir à Mr FRICKER Guillaume
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme OLIVON Anne-Marie
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Isabelle GROUIEC, Mme Elyane GRANET, Mr Alain COSSON, Mr Gilles MARQUET

**VOTE :    En exercice : 35        Présents : 25        Représentés : 6        Votants : 31**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : fruits de dôme : participation au groupement de commande « étude pédologique »

## FRUITS DE DOME : PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE « ETUDE PEDOLOGIQUE »

Madame la Présidente informe les élus de la CCEDA du projet conduit par la CC Mond'Arverne visant à restructurer une filière arboricole à l'échelle du département du Puy-de-Dôme.

### **Rappel du contexte :**

Dans le cadre de sa stratégie nationale de développement des systèmes agricoles durables en vue de contribuer à la transition écologique et de favoriser une alimentation saine, l'État a lancé depuis 2022, trois vagues d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de construire un réseau de 15 à 30 démonstrateurs territoriaux.

Les démonstrateurs territoriaux ont pour vocation d'incuber des solutions innovantes issues d'une collaboration entre collectivités locales, entreprises et autres acteurs du territoire, et pouvant être dupliquées.

Mond'Arverne Communauté a été lauréate de cet AMI en avril 2024 et désignée chef de file « Démonstrateur Territorial des transitions Agricoles et Alimentaires » Fruits de Dôme. Son ambition est de reconquérir la filière arboricole sur le département du Puy-de-Dôme. Le Conseil départemental en est le co-animateur.

Les objectifs fixés visent à installer 3 arboriculteurs par an dans le département dans l'optique de reconquérir au minimum 500 hectares de foncier. Le démonstrateur permettra d'expérimenter de nouvelles pratiques culturales, de nouvelles conduites de vergers et d'agrosystèmes et de nouvelles formes coopératives. Il encourage la pluriactivité dans les productions, les innovations techniques et technologiques ainsi que l'inclusion du citoyen et du consommateur dans le déploiement du projet.

L'objectif est d'atteindre 50% d'autonomie alimentaire en fruits à l'horizon 2050 (soit une reconquête de 540 ha en arboriculture pour une production de 6000 tonnes par an). Cet objectif ambitieux ne peut-être atteint que dans un cadre collectif à l'échelle du département. A cet effet, la CC Mond'Arverne a sollicité les EPCI du département du Puy-de-Dôme afin de les inviter à rejoindre ce projet partenarial.

Le projet prévoit une phase de maturation sur 1.5 an (affinage du projet, gouvernance, lancement marché des études pédologiques), et ensuite une phase de déploiement sur 5 ans.

### **Positionnement de la CCEDA :**

Compte-tenu de l'intérêt de cette démarche à l'échelle du département du Puy-de-Dôme, Madame la Présidente propose à l'assemblée de s'engager plus activement en participant au groupement de commandes mis en place par la CC Mond'Arverne afin de réaliser des études pédologiques sur des terrains identifiés. L'enjeu principal de la phase de maturation est la reconquête du foncier et en l'occurrence l'identification à l'échelle du département de parcelles à potentiel arboricole à partir du croisement de différents critères (exposition, pente, climat...)

et, à partir de ces données et du repérage des parcelles de vérifier les caractéristiques du sol afin d'orienter les choix de plantations.

En adéquation avec la démarche PALME conduite sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, une parcelle d'environ 4000 m<sup>2</sup> a été localisée selon le plan ci-joint, celle-ci n'est pas destinée à être commercialisée (ancien site de prélèvement de sable) et pourrait être valorisée en site de plantation arboricole selon les résultats de l'analyse de sols.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- de confirmer la participation de la CCEDA au groupement de commandes des études pédologiques qui sera lancé par la CC Mond'Arverne, en proposant la parcelle cadastrée B1871 sis commune de Lezoux d'une contenance de 4000 m<sup>2</sup>, cette parcelle étant actuellement occupée par du taillis ;
- d'approuver l'adhésion de la CCEDA au groupement de commande Fruits de Dôme ;
- de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement Fruits de Dôme pour la réalisation d'études pédologiques au sein duquel Mond'Arverne Communauté exercera le rôle de coordonnateur ;
- de verser la participation financière due au titre du marché étude pédologique et à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente décision, précision faite que la contribution financière sera calculée proportionnellement à la surface réelle arrêtée pour le territoire et selon la clé de répartition suivante 70% CCEDA et 30% CC Mond'Arverne, pour la CCEDA celle-ci ne devra pas excéder pas 500€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2025  
Signé par Jean-Louis DERBIAS,  
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2025  
Signé par Elisabeth BRUSSAT,  
Présidente

